CRÉER UN POINT DE VENTE COLLECTIF (1 jour)

OBJECTIFS

Maitriser les modalités juridiques et administratives pour créer un point de vente collectif (magasin de producteurs). S'organiser collectivement pour la commercialisation.

PROGRAMME

Savoir choisir un statut juridique pour la création d'une organisation collective de producteurs.
- présentation des différentes formes juridiques possible (SCIC, GIE, SCOP, SARL...)
- intérêt, avantages, limites des différentes formes juridiques
- réglementation et procédures appliqués à chaque cas
- analyse de différents exemples d'organisation collective

Savoir analyser le fonctionnement et l'organisation des structures collectives de commercialisation.
- définition de l'activité économique
- fiscalité et gestion des structures collectives
- fonctionnement et gouvernance des structures collectives
- obligations, gestion des conflits.

Mardi 12 Mars 2019

à Auch (Gers - 32)

Intervenant : Francis VARENNES, juriste fiscaliste - formateur IPSO Facto.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle et étude de cas.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Créer un point de vente collectif
DATE : Mardi 12 mars 2019.

NOM : .....

PRENOM : .....

ENTREPRISE : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... **COMMUNE :** .....

TELEPHONE : .....

EMAIL : .....

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) : .....

PRÉSICIONS SUR VOTRE STATUT : .....

☐ Chef d'exploitation ☐ Cotisant(e) solidaire
☐ Salarié(e) ☐ Porteur de projet
☐ Autre, précisez .....

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à ..... Le .....
Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :
Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros avant le 3 mars** à l'adresse suivante :

ADEAR du GERS

ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers
1 rue Dupont de l'Eure
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.

FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

CRÉER UN POINT DE VENTE COLLECTIF

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7 heures.

Public : Agriculteurs ayant un projet opérationnel de magasin de producteurs.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 12 Mars de 9h30 à 17h30 au Conseil départemental du Gers - salle n°3 de la chartreuse, 32000 Auch.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, contactez la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités : Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant